



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À l'attention des AESH

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT MENSUEL

Liste des pièces justificatives à fournir et contacts

Rappels :

- Les déplacements entre deux communes limitrophes ne peuvent pas faire l'objet de remboursement
- Ne pas reporter les jours fériés et les périodes de vacances scolaires
- L'indemnisation ne concerne que les déplacements entre deux établissements sur une même journée

Lors de la première demande uniquement, joindre :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- **Un Relevé d'Identité Bancaire (qui indique l'IBAN et le BIC)**
- L'attestation d'assurance mentionnant la couverture des déplacements professionnels et le nom l'AESH

Pour chaque demande :

- État de frais à établir **mensuellement** en un exemplaire pour tout déplacement effectué en dehors de la résidence administrative et personnelle à l'aide du modèle joint et visé par les chefs d'établissement et/ou directeurs d'école des établissements d'exercice

Vos interlocuteurs :

DSDEN de l'Ain - 10 rue de la paix - BP 404 - 01012 Bourg en Bresse Cedex

Service des frais de déplacement

Mail : aesh01-fraisdeplacement@ac-lyon.fr

DSDEN de la Loire – 9 et 11 rue des docteurs Charcot - 42023 Saint-Etienne Cedex

Service des frais de déplacement

Mail : aesh42-fraisdeplacement@ac-lyon.fr

DSDEN du Rhône – 21, rue Jaboulay 69309 Lyon Cedex 07

Service des frais de déplacement

Mail : aesh69-fraisdeplacement@ac-lyon.fr